

EXTRAIT : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept le 21 avril à 20H30 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Edouard de LAMAZE, Maire.

Avant de commencer l'ordre du jour, Madame Eliane COEFFIER fait part au conseil que l'Abbé DIDON prend sa retraite au 1^{er} septembre 2017

DELIBERATION N° 2017/001

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2017/002

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	115 026,15 euros
Recettes.....	137 695,75 euros
Solde au 31.12.2016.....	22 669,60 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses.....	53 447,65 euros
Recettes.....	135 003,46 euros
Solde d'exécution de l'exercice.....	81 555,81 euros
Solde antérieur.....	- 62 910,35 euros
Solde cumulé au 31.12.2016.....	18 645,46 euros

Reste à réaliser

Investissement

Dépenses.....	45 515,85 euros
Recettes.....	26 682,00 euros

Hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2017/003

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 et statuant sur l'affectation du résultat décide d'affecter à l'unanimité des membres présents le résultat comme suit au budget primitif 2017

Excédent de fonctionnement capitalisés au 1068..... 188,39 euros
Excédent reporté de fonctionnement au 00222 481,21 euros
Résultat reporté en investissement au 001.....18 645,46 euros

DELIBERATION N°2017/005

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique soit :

Taxe d'habitation.....11,93%
Taxe foncière (bâti).....13,00%
Taxe foncière (non bâti).....36,83%
CFE.....11,38%

BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents en équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....152 430,60 euros
Recettes.....152 430,60 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses.....460 270,76 euros
Recettes.....460 270,76 euros

DELIBERATION N°2017/008

BUDGET ANNEXE LOGEMENT COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des de l'exercice 2015 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité des membres présents le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION N° 2017/009

BUDGET ANNEXE LOGEMENT COMMUNAL

Compte administratif

Fonctionnement

Dépenses.....	1 774 ,24 euros
Recettes.....	5 983,04 euros
Résultat de l'exercice 2016.....	4 208,80 euros
Excédent reporté.....	3 868,13 euros
Solde cumulé au 31.12.2016.....	8 076,93 euros

Investissement

Dépenses.....	3 342,13 euros
Recettes	0,00 euros
Solde d'exécution de l'exercice 2016..	-3 342,13 euros
Excédent reporté	1 218,59 euros
Solde cumulé au 31.12.2016.....	- 2 123,54 euros

Hors la présence de monsieur le Maire, le compte administratif 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2017/010

BUDGET ANNEXE LOGEMENT COMMUNAL

Affectation du résultat

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 du budget annexe et statuant sur l'affectation du résultat décide d'affecter à l'unanimité des membres présents le résultat comme suit

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068).....	2 123,54 euros
Excédent report en fonctionnement (002).....	5 953,39 euros
Résultat reporté en investissement (001).....	-2 123,54 euros

BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif est voté à l'unanimité des membres présents comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	11 953,39 euros
Recettes.....	11 953,39 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses.....	7 731,02 euros
---------------	----------------

Recettes.....7 731,02 euros

DELIBERATION N° 2017/012

FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE BOIS HEROULT

Il est rappelé que les frais de scolarité et de transport sur BUCHY seront pris en charge par la commune à hauteur de 1260,00 par enfant pour l'année 2016/2017.

En cas d'inscription des enfants au SIRS des Hauts Bosc, la commune prendra les frais de scolarité à hauteur maximale de 1260,00 euros. Le transport sera à la charge des parents. Par exception, au moment du transfert de scolarité de deux enfants uniquement à savoir Gwladys PETIT et Marie CHARLOPEAU à hauteur de 1500,00 euros et ce dans le SIRS des Hauts Bosc exclusivement.

DELIBERATION N°2017/014

FIXATION DUREE AMORTISSEMENT FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Moulin d'Ecalles a réalisé des travaux de voirie et qu'une partie a été réglée sous forme de fonds de concours. Il convient donc de fixer la durée d'amortissement. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents fixe la durée de l'amortissement à 3 ans et à venir pour le même type de travaux.